



2023/10

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi deux mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 avril 2023

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Gérald TASSET, Catherine PREMEL-CABIC, Anne-Lise GOURIOU, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Eléonore KERMARREC (pouvoir à Armel GOURVIL) ;

Absents excusés : Jean-Yves TREBAOL, Christine BUGNY-BRAILLY, Aurélie STEPHAN, Myriam BOUGARAN ;

A été élue secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE BREST METROPOLE AU TITRE DE 2023

Rapporteur : Monsieur Gérald TASSET

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'exercice 2023, une subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S) de Brest métropole d'un montant de **4 467.56 €**.

La répartition de cette subvention entre collectivités adhérentes et établissement rattachés s'effectue au prorata des masses salariales constatées aux comptes administratifs 2022 (compte 64).

L'objet de cette subvention est de permettre au COS d'assurer des actions sociales et culturelles au bénéfice des agents de la collectivité.

Cette dépense est affectée au budget M57 de la commune de Bohars à l'article 6474.

Avis de la commission « Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité » : favorable à l'unanimité

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,
Chantal VAUTRIN

Fait en mairie, le 9 mai 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Armel GOURVIL

